

223C1156
FR0000031684-OP007-AS05

21 juillet 2023

Ouverture et calendrier de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société.

ROTHSCHILD & CO

(Euronext Paris)

Le 18 juillet 2023, l'Autorité des marchés financiers a fait connaître qu'elle a déclaré conforme l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société ROTHSCCHILD & CO, déposée par Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris d'Ile de France et Natixis¹, agissant pour le compte de la société par actions simplifiée Rothschild & Co Concordia (cf. D&I 223C1121 du 18 juillet 2023).

La note d'information de la société Rothschild & Co Concordia (visa n°23-316 en date du 18 juillet 2023) et la note en réponse de la société ROTHSCCHILD & CO (visa n°23-317 en date du 18 juillet 2023) ont été diffusées et les informations mentionnées à l'article 231-28 du règlement général ont été déposées et diffusées (cf. communiqués diffusés ce jour).

Par ailleurs, l'AMF a reçu les autorisations requises par la législation en vigueur.

En conséquence, en application des articles 231-32 et 233-2 du règlement général, l'offre publique d'achat simplifiée sera ouverte du **24 juillet au 8 septembre 2023** inclus.

Natixis se portera acquéreur, pour le compte de l'initiateur et par l'intermédiaire de son partenaire Oddo BHF SCA, des actions apportées à l'offre, sur la base d'un ordre d'achat libellé au prix d'offre portant sur la totalité des actions ROTHSCCHILD & CO visées par l'offre.

En outre, l'initiateur prendra à sa charge dans le cadre d'une procédure de semi-centralisation (et non en cas d'apport à l'offre au travers de la procédure de cession sur le marché) les frais de négociation (frais de courtage majorés de la TVA y afférente) des actionnaires vendeurs à hauteur de 0,30% (hors taxes) du montant de l'ordre, dans la limite de 250 € par dossier (incluant la TVA).

Euronext Paris fera connaître, par un avis, les conditions de réalisation de l'offre et son calendrier détaillé.

¹ Seule Natixis garantit la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'initiateur dans le cadre de l'offre.